Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-255902652-20211213-DELIB_13_21-DE

SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil du Syndicat Mixte

Séance du 13 décembre 2021

Délibération n°13/21

Le treize décembre deux mille vingt et un
Le Conseil du Syndicat MIxte de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 7 décembre 2021
Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46
Le nombre de présents : 21
Le nombre de votants : 27

	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	ASCONE Guiseppe BELAZIZ Grégory ~~BOISART Maurice~~ ~~BOUILLIEZ Alain~~ DECAGNY Arnaud ~~DELCROIX Dominique~~ DETRAIT Michel DUPONT Claude DUVEAUX Michel FLINOIS Marie-Catherine ~~FRIART GIGAREL Caroline~~ ~~GEORGES Hugo~~ HANNECART Michel LEBLANC Jean-Pierre ~~LEFERME Daniel~~ ~~MONNIER Jean-Pierre~~ PIETTE Fabrice ~~ROSIER Ghislain~~ ~~ROMBEAUT Jean-Pierre~~ ~~THURETTE Jacques~~ VANBELLE Grazielle ~~VAN CAUWENBERGE Aude~~ ~~WILLOT Didier~~	~~BONDUE Bernard~~ ~~COURTIN Benoit~~ ~~DELABRE Emmanuelle~~ ~~DEVILLERS Sylvie~~ ~~DURIEUX Jean~~ ~~GUILLAUME-MAINGUIN Serge~~ ~~LAMQUET Jacques~~ ~~LEDUC Patrick~~ ~~LEMOINE Martine~~ ~~MAHIEUX Marjorie~~ ~~MANFROY Jean-Pierre~~ ~~MARET Jean-Claude~~ ~~PAREE Alexandre~~ ~~PETIT Vincent~~ ~~PIETTE Thomas~~ ~~REFAS Naguib~~ ~~ROULY Brigitte~~ ~~SERHANI Samia~~ ~~SERPILLON Lucien~~ ~~SULECK Josiane~~ ~~TOURNAY Sylvie~~ ~~WILMOTTE Stéphane~~ ~~ZELANI David~~
Communauté de Communes du Pays de Mormal	~~BERTAUX Luc~~ ~~BLOMME Claude~~ ~~DUMORTIER Hélène~~ ERLEM François LEGROUX Christophe ~~LESOURD Guillaume~~ ~~MONIER Nathalie~~ PIANA Patrick SARRAUTE Philippe ~~SOSZYNSKI Thierry~~	~~BAUDEZ Jean-Louis~~ ~~DORLODOT Christian~~ ~~GERARD Alain~~ ~~LECERF Yohann~~ ~~ROMAIN Frédéric~~
Communauté de Communes Cœur Avesnois	COURET Vincent ~~DELTOUR Alain~~ ~~DEUDON Daniel~~ DUCANCHEZ Damien ~~FOVEZ Jean-Claude~~ ~~LIENARD Florian~~ WATREMEZ Colette	~~BERTEAUX André~~ ~~BEUGNIES Jérôme~~ ~~DEHEN Patrick~~ ~~JOLY Monique~~ ~~NOYON Pascal~~ ~~RICHARD Alain~~ ~~RIGONI Orféo~~
Communauté de Communes Sud Avesnois	BAUDRY Jean François BOUTTEFEUX Joëlle ~~COBUT Pascal~~ GARY Claude ~~LEFORT Corinne~~ ~~SIMPERE Maxence~~	~~ALCESILAS Jérôme~~ ~~CHICK Clément~~ ~~TROCLET Amandine~~

<u>Membres ayant donné pouvoir</u> : Monsieur Alain BOUILLIEZ à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Caroline FRIAT GIGAREL à Madame Marie-Catherine FLINOIS, Monsieur Daniel LEFERME à Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur Claude BLOMME à Monsieur François ERLEM, Madame Hélène DUMORTIER à Monsieur François ERLEM, Madame Nathalie MONIER à Monsieur Patrick PIANA.
<u>Absents excusés non représentés</u> : Monsieur Dominique DELCROIX, Monsieur Hugo GEORGES, Madame Aude VAN CAUWENBERGE, Monsieur Guillaume LESOURD, Monsieur Thierry SOSZYNSKI, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Daniel DEUDON, Monsieur Florian LIENARD, Madame Corinne LEFORT.

OBJET : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-255902652-20211213-DELIB_13_21-DE

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts au budget 2021 (y compris DM), hors remboursement de la dette s'élèvent à 6 907 750 € HT, le montant maximum de crédit concerné est donc de 1 726 937,50 € HT.

Ainsi pour permettre l'alimentation du compte GER, la réalisation d'études et travaux d'aménagement du bâtiment / usine, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022 les dépenses suivantes :

Article	Objet	Montant € HT à engager
2031	Frais d'études	5 000
2033	Frais d'insertion	5 000
2051	Concessions et droits similaires	10 000
2128	Autres agencement et aménagement de terrain	10 000
2181	Aut. immo. cor. Installation générale, agencement et aménagement divers	30 000
2183	Aut. immo. cor. Matériel de bureau et informatique	10 000
2764	Créances sur des particuliers (alimentation du fonds GER)	750 000

Soit un total de 820 000 € HT.

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2022.

Le conseil du S.MI.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses telles que décrites ci-dessus,

- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2022.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président du S.MI.A.A.
Arnaud DECAGNY

Syndicat Mixte d'Aménagement d'Aveyres